

Cahier des charges : Formation au leadership en entrepreneuriat et innovation destinée aux universités de l'AHC et aux incubateurs partenaires

1.0 Intitulé du projet

Formation au leadership en entrepreneuriat et innovation destinée aux responsables d'incubateurs universitaires.

2.0 Contexte du projet

L'Africa Health Collaborative (AHC), un partenariat entre Amref Health Africa et la Fondation Mastercard, est un programme de quatre ans qui vise à renforcer les systèmes de soins de santé primaires à travers l'Afrique grâce au développement des personnels de santé, à l'éducation et à l'innovation. Le programme s'attache à combler le fossé entre les résultats universitaires et l'écosystème d'innovation au sens large afin de nourrir les aspirations des jeunes femmes et des jeunes hommes à travers l'Afrique.

Dans le cadre de l'AHC, le programme AfyaVentures vise à renforcer les capacités d'innovation tout en permettant aux universités de fonctionner comme des réseaux collaboratifs de développement d'entreprises. Les objectifs d'AfyaVentures sont les suivants :

- Construire un écosystème collaboratif d'innovation en santé interuniversitaire ;
- Développer des parcours structurés vers l'innovation et l'entrepreneuriat ; et
- Permettre aux universités de transformer les connaissances en entreprises durables dans le domaine de la santé.

Dans le cadre de cet engagement, Amref Health Africa, par le biais du programme AfyaVentures de l'AHC, cherche à renforcer la capacité du corps enseignant universitaire à mener des initiatives d'innovation et d'entrepreneuriat au sein de leurs établissements. À cette fin, le département Impact & Innovations (I&I) d'Amref Health Africa cherche à faire appel à un organisme qualifié pour animer une formation au leadership en entrepreneuriat et en innovation destinée aux membres du corps enseignant d'AfyaVentures issus des universités partenaires.

3.0 Objectifs

3.1 Objectif général

Renforcer les capacités de leadership en matière d'innovation des enseignants d'AfyaVentures, en leur donnant les moyens de diriger, d'accompagner et d'institutionnaliser des initiatives d'entrepreneuriat et d'innovation au sein de leurs universités.

3.2 Objectifs spécifiques

- Développer une compréhension commune de ce que signifie « l'innovation » dans un contexte universitaire et de son importance ;
- Comprendre le fonctionnement des écosystèmes d'innovation universitaires et identifier les domaines dans lesquels leur université peut créer de la valeur ;

- Renforcer la capacité du corps enseignant à traduire les concepts d'innovation en modèles institutionnels concrets, dotés de ressources et durables ;
- Développer les capacités du corps enseignant à ancrer l'innovation comme une pratique institutionnelle courante ;

4.0 Participants cibles et critères de sélection

La formation s'adressera à un total de **10 membres du corps enseignant** issus des universités partenaires de l'AHC. Nous recherchons plus particulièrement des membres du corps enseignant qui, à l'heure actuelle :

- dirigent, développent ou travaillent au sein de centres d'innovation institutionnels ;
- assurent un accompagnement direct auprès d'étudiants créant des entreprises axées sur l'innovation (IDE) ; et
- Enseignent l'entrepreneuriat en mettant fortement l'accent sur les projets concrets et le développement de start-ups.
- ont démontré un vif intérêt pour l'innovation et l'entrepreneuriat

5.0 Portée des prestations, résultats attendus et date d'achèvement prévue

5.1 Portée des prestations

Le consultant concevra et animera un programme de formation structuré de manière à intégrer les concepts entrepreneuriaux et l'apprentissage par l'expérience dans les programmes d'études et les programmes d'innovation existants. Dans le cadre de sa proposition technique, le consultant proposera une méthodologie détaillée et une structure de modules alignées sur les objectifs ci-dessus et les acquis d'apprentissage attendus ci-dessous ; cette structure sera examinée et finalisée conjointement avec Amref avant la mise en œuvre.

5.2 Résultats d'apprentissage attendus

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

Objectif spécifique	Résultats d'apprentissage attendus
1. Développer une compréhension commune de ce que signifie « l'innovation » dans un contexte universitaire et de son importance	À l'issue de la formation, les enseignants seront capables de : (a) formuler une définition commune de l'innovation adaptée à leur université et à leur contexte ; (b) distinguer l'innovation de concepts apparentés tels que la recherche, l'entrepreneuriat, la commercialisation et le transfert de technologie ; (c) expliquer l'intérêt de l'innovation pour les priorités de l'université en matière d'enseignement, de recherche, de collaboration avec le monde de l'entreprise, d'employabilité et d'impact sociétal.
2. Comprendre le fonctionnement des écosystèmes d'innovation universitaires et identifier	À l'issue de la formation, les enseignants seront capables de : (a) recenser les principaux acteurs, atouts, initiatives et ressources qui composent l'écosystème d'innovation de leur université ;

Objectif spécifique	Résultats d'apprentissage attendus
les domaines dans lesquels leur université peut créer de la valeur	(b) diagnostiquer les lacunes institutionnelles et écosystémiques qui freinent le passage des idées issues de la recherche ou de la résolution de problèmes vers leur validation, leur adoption et leur déploiement à grande échelle ; (c) identifier les opportunités dans lesquelles leur université peut jouer un rôle distinctif au sein de l'écosystème au sens large ; et (d) hiérarchiser les lacunes ou opportunités d'innovation les plus pertinentes en vue d'une action institutionnelle.
3. Renforcer la capacité des enseignants à traduire les concepts d'innovation en modèles institutionnels concrets, dotés de ressources durables	À l'issue de la formation, les enseignants seront en mesure de : (a) sélectionner ou adapter un modèle d'innovation approprié en fonction des besoins et du niveau de maturité de leur université ; (b) concevoir un parcours d'innovation reliant l'idéation, le renforcement des capacités, le prototypage, la validation, la commercialisation/l'adoption et la mise à l'échelle ; (c) définir les personnes, les partenariats, les infrastructures, le financement et les capacités institutionnelles nécessaires au fonctionnement du modèle ; (d) élaborer un concept de programme ou de plateforme concret, avec une définition claire des utilisateurs, des activités, de la proposition de valeur, des partenaires et des ressources ; et
4. Renforcer les capacités du corps enseignant à ancrer l'innovation comme une pratique institutionnelle courante	À l'issue de cette formation, les enseignants seront en mesure de : (a) identifier des moyens concrets d'intégrer l'innovation dans les structures universitaires existantes, les programmes d'études, la recherche et les activités d'engagement ; (b) définir les rôles, les mesures incitatives et les processus institutionnels susceptibles de soutenir une activité d'innovation durable ; (c) établir des partenariats internes et externes qui renforcent le vivier d'innovation de l'université ; (d) identifier des indicateurs permettant de suivre l'activité d'innovation, ses progrès et sa valeur pour l'établissement ; et

5.3 Résultats attendus et date cible d'achèvement

Tous les livrables prévus dans le cadre de cette mission doivent être achevés d'ici **mars 2027**. Le consultant est tenu de proposer des dates précises pour chacun des livrables ci-dessous dans le cadre de sa proposition technique, afin qu'Amref puisse les examiner et les valider.

Livrable	Description	Calendrier prévisionnel
Plan de formation (programme)	Méthodologie détaillée, programme des sessions et liste des supports de formation à élaborer.	Dans un délai d'une semaine à compter de la signature du contrat
Supports de formation	Guides de l'animateur, présentations, études de cas, exercices et outils d'évaluation, adaptés/élaborés pour les modules cibles.	Avant le début de la formation
Déroulement de la formation	Animation des modules de formation « Entrepreneuriat » et « Leadership en innovation » pour 10 participants confirmés issus du corps enseignant. La formation se déroulera en présentiel, ponctuée de sessions virtuelles.	Conformément au calendrier établi avec Amref
Accompagnement et soutien à l'apprentissage par l'action	Animation de projets d'apprentissage par l'action menés par les enseignants et accompagnement par le mentorat afin de favoriser la transposition de la formation en initiatives institutionnelles.	Après la formation (entre le 1 ^{er} octobre 2026 et le 1 ^{er} février 2027)
Évaluation et rapport final	Évaluation pré et post-formation, retours des participants, évaluation des acquis et évaluation de la mise en œuvre institutionnelle prévue.	D'ici février 2027

5.4 Profil de l'Institution Académique

L'établissement doit être solidement implanté au Sénégal et disposer des autorisations requises.

L'établissement doit justifier de plus de 4 ans d'expérience dans la mise en œuvre d'une certification ou d'un diplôme en gestion de l'innovation.

L'établissement doit être en mesure de présenter des propositions techniques couvrant l'ensemble des livrables pour une durée n'excédant pas 6 mois.

L'établissement doit délivrer des diplômes ou certificats reconnus au niveau national et international

L'établissement doit disposer d'un incubateur opérationnel pour soutenir l'apprentissage et les échanges avec les participants

6.0 Confidentialité

Toutes les informations, y compris les données à caractère personnel, doivent être traitées de manière strictement confidentielle et restent la propriété d'Amref Health Africa.

7.0 Politique de protection d'Amref

Toutes les organisations sont tenues d'adopter leurs propres politiques de protection qui reflètent, au minimum, les lignes directrices contenues dans le présent document. Dans le cadre de la présente lettre d'engagement, la protection désigne la protection des personnes, y compris les enfants et les adultes en situation de vulnérabilité, contre tout préjudice pouvant découler de leurs interactions avec notre personnel ou de leur participation à nos programmes. Nous les protégerons à l'aide d'un cadre reposant sur les trois piliers que sont la prévention, le signalement et l'intervention :

- Identifier, prévenir et se prémunir de manière proactive contre tous les risques de préjudice, d'exploitation et d'abus, en commençant par la sensibilisation à ces questions comme première étape de la prévention
- Mettre en place et promouvoir des systèmes efficaces de signalement des préjudices ou abus potentiels, centrés sur les victimes et garantissant la présomption d'innocence des personnes accusées jusqu'à ce que leur culpabilité soit établie ; et
- Réagir de manière appropriée et tirer les enseignements des situations à risque.

Cette définition s'appuie sur nos valeurs (intégrité, qualité et Ubuntu) et sur les principes qui façonnent notre culture. La protection place les bénéficiaires et les personnes concernées au cœur de toutes nos actions.

Tous les clients, consultants, représentants et organisations partenaires d'Amref doivent connaître et respecter cette politique. Outre le respect de cette politique, tous les représentants doivent la signer et seront tenus de rendre des comptes au titre de la politique de protection. (Une copie des lignes directrices d'Amref Health Africa Partners en matière de protection, destinée à votre lecture, votre compréhension et votre utilisation, est disponible sur simple demande).

Conservation et confidentialité

- L'institution est tenue de protéger tout matériel qui lui est confié et de veiller à ce qu'il soit restitué en toute sécurité à Amref Health Africa.

- L'institution est également tenue de respecter la politique de confidentialité d'Amref Health Africa.

08.0 Conditions de candidature

08.1 Qualifications et expérience requises

- L'établissement d'enseignement doit être solidement implanté au Sénégal et disposer des autorisations requises
- L'établissement de formation doit justifier de plus de 4 ans d'expérience dans la mise en œuvre d'une certification ou d'un diplôme en gestion de l'innovation. Il doit également justifier d'une expérience avérée dans la conception de programmes et de supports de formation, ainsi que dans le suivi et l'évaluation des résultats de formation.
- L'établissement de formation doit être en mesure de démontrer une solide maîtrise de la pédagogie de l'entreprise axée sur l'innovation (IDE), du design thinking, de la modélisation d'entreprise et du développement de projets d'entreprise, pour une durée n'excédant pas six (06) mois.
- L'établissement d'enseignement doit délivrer un diplôme ou un certificat reconnu aux niveaux national et international
- L'établissement de formation doit disposer d'un incubateur opérationnel pour soutenir l'apprentissage et les échanges avec les participants, et justifier d'une expérience dans l'animation de formations en entrepreneuriat, en innovation et/ou en leadership, idéalement dans le contexte de l'enseignement supérieur ou de l'innovation en santé.

08.2 Critère de sélection et pondération

Critères	Points
Au moins 3 ans d'expérience sur la formation en management de l'innovation	25 points
Incubateur opérationnel au sein de l'établissement	30 points
Expertise facilitateur/Enseignants	25 points
Contenu Technique proposée	20 points
Dispositif de suivi des apprenants	15 points
Certification Qualité (ISO)	15 points
Total note technique	100 points

Modalités de soumission et de Sélection :

Les universités ou écoles de formation intéressées devront soumettre :

- Une offre technique détaillée format PDF ;
- Une offre financière distincte Format PDF et Excel ;
- Les CV des experts clés.

La sélection se fera sur la base de la qualité de la proposition technique (notée sur 100 points) et de la compétitivité financière de l'offre (notée sur 100), selon une grille de notation définie par Amref Health Africa

La proposition ayant obtenu le maximum de points sera retenue pour la réalisation de l'étude. Amref Health Africa signera un protocole d'accord avec le consultant ou le cabinet sélectionné.

08.3 Conditions de candidature :

Les établissements d'enseignement intéressés doivent soumettre :

- Une proposition technique, comprenant la méthodologie proposée, la structure des modules et le calendrier de mise en œuvre ;
- Une proposition financière détaillée/un budget correspondant au moins à l'étendue des services décrits à la section 5.0 ;
- les CV du ou des animateurs principaux et des membres de l'équipe d'appui ;
- Des justificatifs relatifs aux programmes existants.

08.4 Soumission du fichier de soumission :

La soumission se fera uniquement par email au plus tard le 08 novembre 2026 à 23h59 minutes sur l'adresse e-mail suivante : procurement.wa@amref.org

Objet de l'e-mail : Innovation Management « - (Nom de l'université ou de l'école)